Lotisseur : SNC VILLAS BORDEBLANCHE

Chemin des Esprits 31 540 Baziège

Département de la Haute-Garonne Commune de Baziège

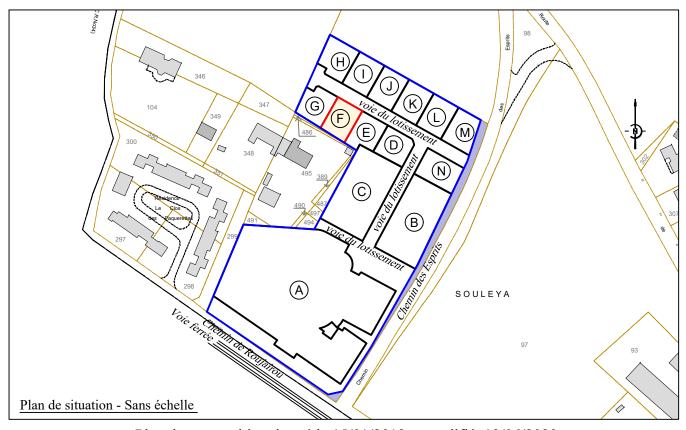
Chemin des Esprits section K Parcelle n°

BORDE BLANCHE

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Lot n°F

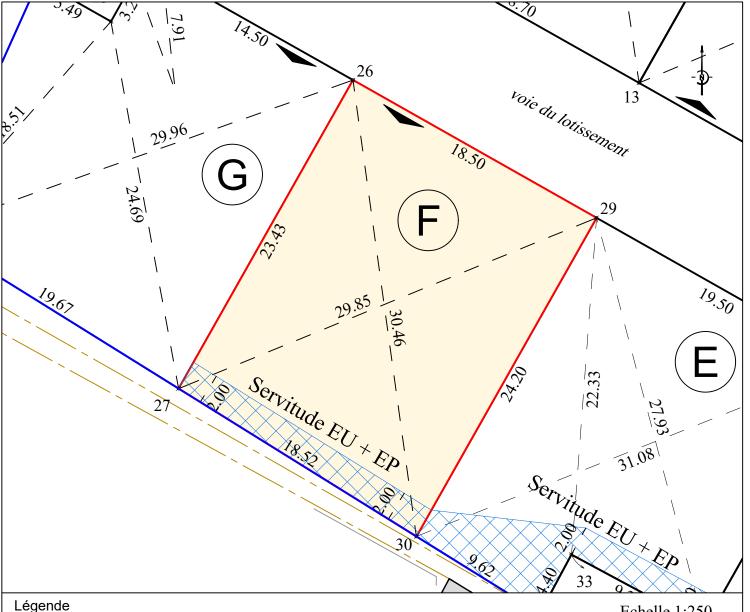
Superficie: 440 m² environ



Plan de composition dressé le 15/01/2019 et modifié 19/06/2020 Permis d'Aménager n° PA 031 048 18 S0002 obtenu par arrêté le 24/04/2019 Permis d'Aménager Modificatif n° PA 031 048 18 S0002 M01 obtenu par arrêté le 22/09/2020 Un dossier de Permis d'Aménager Modificatif n°2 pourra être déposé

Il est rappelé que ce lotissement comporte un règlement et pourra comporter un cahier des charges.

N° Dossier: 170853 Indice du plan : 2 Nom du fichier: Division.dwg (v.2013) Modifié le : 18/05/2021 Dressé le 27/11/2020 BAZALGETTE iège social: AUTERIVE (31190) - 61 route de Toulouse Dressé par / Contrôle / Validation : JF / SB 05.61.50.56.53 - auterive@valoris.expert REVEL (31250) - 3 Rue des Frères Arnaud 05.62.18.71.30 - revel@valoris.expert TOULOUSE (31000) - 18 Rue de Tivoli GEOMETRE-EXPERT 05.61.52.16.72 - toulouse@valoris.expert





Permis d'Aménager et modificatifs:

Permis d'Aménager n° PA 031 048 18 S0002 obtenu par arrêté le 24/04/2019 Permis d'Aménager Modificatif n° PA 031 048 18 S0002 M01 obtenu par arrêté le 22/09/2020

Un dossier de Permis d'Aménager Modificatif n°2 pourra être déposé

- Origine du périmètre: Les limites de l'opération sont issues:

 du plan de division dressé le 24/09/2018 par M. Simon Bazalgette, Géomètre-Expert à Auterive, dossier 170853
- du plan de division dressé le 18/01/2015 par M. Philippe Salvetat, Géomètre-Expert à Villefranche-de-Lauragais, dossier 01.121
- du plan de bornage dressé le 13/01/1999 par M. Philippe Salvetat, Géomètre-Expert à Villefranche-de-Lauragais, dossier 98.592
- La limite avec le chemin des Esprits devra faire l'objet d'une demande d'arrêté d'alignement.

Cotations : Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.

Servitudes liste non exhaustive:

- Une servitude de passage de réseaux d'eaux pluviales et eaux usées grevant les lots A, D, E et F au profit des espaces communs du lotissement.
- Une servitude de passage grevant les espaces communs du lotissement au profit de la parcelle K 495.
- Une servitude de réseau électrique grevant le lot A au profit des espaces communs du lotissement.
- Une servitude de réseau téléphonique grevant le lot A au profit des espaces communs du lotissement.